



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de SAINT ILLIDE lieu-dit: Maison Rouge
Route Départementale n° 6 (hors agglomération)
Objet : travaux d'abattage

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-2958 du 06 octobre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la consultation de monsieur le Maire de SAINT ILLIDE en date du 14 novembre 2025

Vu la consultation du service des transports en date du 14 novembre 2025

Vu la demande de l'antenne de LAROQUEBROU

Considérant que les travaux d'abattage nécessite de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

ARRÊTE

ARTICLE 1

A compter du 14 novembre 2025 à 8heures et jusqu'au 17 novembre 2025 à 18heures la Route Départementale n° 6 sera fermée à la circulation entre le PR 33+900 et le PR 33+600

ARTICLE 2

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD6, RD43, RD 53

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'antenne de LAROQUEBROU chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
- 4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par l'antenne de laroquebrou.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Major de la Direction Départementale de Sécurité Publique
- M. le Maire de SAINT ILLIDE
- M. le chef d'antenne de LAROQUEBROU

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 14/11/2025

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

MAIRIE DE SAINT ILLIDE

SAINT ILLIDE , le
Le Maire de la Commune de SAINT ILLIDE
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : A partir de 8h le 14/11/2025 au 17/11/2025 jusqu'à 18h00

Voies : Route départementale n°6 entre le Pr 33+900et 33+600.

Commune(s) : SAINT ILLIDE

Motifs de l'arrêté : Travaux d'abattage.

Réglementations proposées :

AVIS ⁽¹⁾ : Favorable - Défavorable pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de SAINT ILLIDE

David Escassut

De: David Escassut <descassut@cantal.fr>
Envoyé: vendredi 14 novembre 2025 16:19
À: Francois.DELCAUSSE@auvergnerrhonealpes.fr
Objet: Avis déviation RD 6
Pièces jointes: Déviation RD 6.pdf; 4 Demande d'avis service des transports .doc

Bonjour

Ci-joint Avis **à me retourner signé**, pour une déviation.

PJ : plans de déviation

Cordialement.



David ESCASSUT

Agent technique de gestion du domaine public

Mission Exploitation Règlementation Labo Routier

Service Entretien Exploitation et Règlementation

Direction des Mobilités

Pôle Appui Territorial

tél. : 04 71 46 21 25

descassut@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire

